



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Économie sociale et entrepreneuriat collectif des Premières Nations au Québec

Par Karine Awashish, conseillère en économie sociale

Mercredi, 6 novembre 2019

Contact: Kawashish@cdepnql.org



La définition de l'économie sociale

L'économie sociale, selon le Chantier de l'économie sociale, c'est:

- Servir les membres ou la collectivité;
- Assurer une autonomie de gestion;
- Intégrer un processus de décision démocratique impliquant les membres;
- Défendre la primauté de la personne et du travail sur le capital;
- Fonder ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

<https://keskec.ca/>

La définition de l'économie sociale (suite)

- Un modèle d'entreprise ayant un volet *économique* et un volet *social*
- Un modèle économique...
 - **Différent / complémentaire** des modèles traditionnels (privé , public ou parapublic);
 - S'appuyant sur des **missions sociales variées**.
- Pour les Autochtones, c'est notamment un outil de...
 - Prise en charge;
 - Développement pour tous les aspects des milieux dans plusieurs domaines d'activité;
 - Valorisation de la culture, du patrimoine culturel et de la créativité des Premières Nations.

Économie sociale et Premières Nations

Historiquement ...

- La coopération a permis la survie des communautés;
- L'unité familiale est le noyau de la structure sociale des collectivités;
- La notion de propriété collective et d'autonomie fait partie des valeurs traditionnelles;
- L'économie fait partie des us et coutumes par un réseau d'échanges qui existent depuis des millénaires;
- La colonisation a contribué à un changement des structures sociales de manière négative (perte de l'autonomie économique, culturelle et sociale).

**« Nous avons espoir que l'économie sociale ait
une grande place dans le développement de nos
nations » APNQL, 2006**



Portrait de l'économie sociale chez les Premières Nations

Définition de l'économie sociale autochtone

- Loi sur l'économie sociale;
- L'entrepreneuriat autochtone, c'est la création, la gestion et le développement de nouveaux projets par le peuple autochtone et au profit de ce dernier;
- Avoir été fondé à 51 % par des Premières Nations;
- Être constituée à 51 % de membres (propriétaires) issus des Premières Nations;
- Favoriser l'embauche des membres des Premières Nations et préservation de la culture, de la langue ou des connaissances d'au moins une nation, et être ancré dans le territoire.

Notions d'entrepreneuriat collectif

Une entreprise d'économie sociale est une entité double

- C'est une association de personnes, réunies dans un cadre démocratique, pour **RÉALISER ENSEMBLE UN OBJECTIF COMMUN.**

et

- C'est une entreprise qui **DÉVELOPPE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES** dans le cadre de marchés concurrentiels en produisant et en vendant des biens et des services, mais dont la raison d'être est de permettre à l'organisation de réaliser sa mission.

L'entrepreneuriat collectif et les associations (OBNL)

Les associations (ou OBNL)

Les organismes à but non lucratif (OBNL) comptent :

- Des membres;
- Une assemblée générale;
- Un conseil d'administration.

Les associations sont...

- Valables en raison de la Loi sur les compagnies, partie III;
- Considérée comme une entreprise d'économie sociale **SI** activités marchandes (différence avec un organisme de bienfaisance/ charité).

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

Les coopératives

Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes qui ont des besoins économiques et sociaux communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.

5 types de coopérative...

De solidarité, de travail, de consommateurs, de producteurs et de travailleurs actionnaires.

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

Coopérative de solidarité

La coopérative de solidarité est celle qui regroupe au moins deux catégories de membres parmi les suivantes :

- Des **membres utilisateurs**, soit des personnes ou sociétés qui utilisent les services offerts par la coopérative;
- Des **membres travailleurs**, soit des personnes physiques œuvrant au sein de la coopérative;
- Des **membres de soutien**, soit toute autre personne ou société qui a un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative.

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

Coopérative de travail

Fonder et composer de membres travailleurs, soit des personnes physiques œuvrant au sein de la coopérative.

Coopérative de producteurs et consommateurs

Fonder et composer de membres utilisateurs, soit des personnes ou sociétés qui utilisent les services offerts par la coopérative.

Coopérative de travailleurs actionnaires

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

Les 7 principes coopératifs

- Adhésion volontaire et ouverte à tous
- Pouvoir démocratique exercé par les membres
- Participation économique des membres
- Autonomie et indépendance
- Éducation, formation et information
- Coopération entre les coopératives
- Engagement envers la communauté

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

Les valeurs coopératives

Les coopératives sont animées par des valeurs que sont :

- La prise en charge;
- La responsabilité personnelle et mutuelle;
- La démocratie;
- L'égalité;
- La solidarité;
- L'équité;
- L'éducation;
- L'honnêteté, la transparence et l'entraide.

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

La différence coopérative

- Participation à la propriété
 - Le membre participe à la propriété en acquérant un nombre de parts de qualification défini par règlements.
- Participation au pouvoir
 - C'est l'exercice de la démocratie dans une coopérative : un membre/un vote.
- Participation aux résultats
 - L'attribution de ristournes est faite au prorata des opérations de chaque membre (volume).

L'entrepreneuriat collectif et la formule coopérative

Les étapes de création d'une coopérative

- **PHASE I – Élaborer le projet coopératif**

- Étape 1 : Réunir le groupe d'intérêt

- Étape 2 : Réaliser l'étude de faisabilité

- **PHASE II – Coordonner les activités de la pré-coopérative**

- Étape 3 : Tenir une assemblée générale d'organisation (corporation légale)

- Étape 4 : Mesurer la vitalité du projet

- **PHASE III – Organiser le démarrage de la coopérative**

- Étape 5 : Mesurer la vitalité du projet

- Étape 6: Organiser l'association

- Étape 7: Organiser l'entreprise

L'entrepreneuriat collectif et les mutuelles (OBNL)

Les Mutuelles

OBNL qui trouvent des réponses aux besoins de leur communauté afin de contribuer au développement:

- Culturel;
- Moral;
- Intellectuel et physique.

de leurs membres et de la société qui les entoure, en plus d'aider à l'amélioration de la qualité de vie en général.

L'entrepreneuriat collectif

Un ensemble d'activités à prévoir

Les avantages de la planification:

- Démarche démocratique;
- Adoption de valeurs communes;
- Vision précise;
- Selon la couleur locale;
- Prise de conscience des possibilités et des risques;
- Identification des cibles.

Économie sociale et entrepreneuriat collectif

Finalités

Ainsi, un groupe promoteur prendra la décision de créer une entreprise d'économie sociale afin **DE RÉPONDRE À UN BESOIN** ou à **UNE ASPIRATION DU MILIEU** dans lequel il évolue et ainsi de provoquer un changement dans sa communauté.

Répercussions

L'économie sociale participe activement à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie d'une communauté en fournissant différents services :

- Services aux personnes;
- Intégration socio-économique;
- Services de proximité;
- Accès à des infrastructures culturelles, sportives ou de loisir;
- Mise en valeur et conservation des milieux naturels ou patrimoniaux.

Économie sociale chez les Premières Nations

Les bénéfices de l'économie sociale chez les Premières Nations

- **Sociaux:** développement de la jeunesse et paix sociale, mise en valeur des savoirs, moins d'isolement, sentiment d'appartenance, réconciliation entre les nations, sensibilisation;
- **Culturels:** ponts entre les cultures, réappropriation culturelle et maintien, renforcement identitaire, sauvegarde et rayonnement, valorisation des langues autochtones, reconnaissance politique;
- **Économiques:** création d'emplois stables, économie locale, mobilisation, partenariat et offre de biens et services.

Questions ?

